

PAGES

MANQUANTES

avoir fait à ce sujet de nouvelles découvertes, depuis la publication de ses mémoires sur l'histoire du jacobinisme.

Par l'entremise de l'évêque de Chartres, grand aumônier du comte d'Artois, devenu depuis roi de France sous le nom de Charles X, Mgr. Plessis fut présenté à ce prince, qui était alors considéré comme l'ancre de salut des Bourbons. Quant à voir le roi, il n'y songeait point, lorsqu'il apprit que la marquise de Villeray * lui avait obtenu une entrevue avec le monarque français, par l'entremise du duc de la Chastre, premier gentilhomme de Louis XVIII. L'affaire était si avancée, lorsqu'il le sut, qu'il n'était pas honnêtement possible de reculer. Il fut réglé que ce serait le dimanche trente avril, entre le déjeuner du roi et sa messe, que la présentation aurait lieu. L'évêque s'y rendit ponctuellement. C'était une audience privée ; le roi lui parla avec bonté, lui fit des questions sur l'état de la religion au Canada, se recommanda à ses prières et le chargea de dire à ses diocésains que leur ancien souverain ne les avait pas oubliés, et que si les conditions stipulées en leur faveur par les traités, n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France ne manquerait pas de réclamer. Retenu par un reste de goutte, Louis XVIII devait entendre la messe dans ses appartements, où l'on préparait un autel, lorsque l'évêque se retira, satisfait de l'accueil bienveillant qu'il en avait reçu.

* Madame de Villeray descendait de la famille du sieur Rouer de Villeray, venu au Canada avec M. de Lauzon. Il s'y maria à Québec et devint plus tard conseiller au conseil supérieur. La famille a disparu de la colonie vers le temps de la conquête.

Les circonstances l'empêchèrent d'aller passer quelques jours à Messas, comme il l'avait projeté ; mais il eut le plaisir de voir M. Jacques Desjardins, qui vint à Paris se mettre à ses ordres, et lui rendit de nombreux services. Il ne quitta l'évêque que lorsqu'il fut entré dans la diligence et lui renouvela ces protestations d'estime, de dévouement et de respect, qui ne peuvent être dictées que par un cœur plein de bienveillance et de générosité.

Pendant son séjour à Paris, l'évêque de Québec eut l'occasion de rencontrer plusieurs membres des familles canadiennes, qui avaient émigré en France après la cession du pays à l'Angleterre. Le fils du célèbre baron de Léry, dans une lettre écrite à ses parents, au Canada, mentionne avec combien de plaisir il avait vu l'évêque du pays où était né son père.

Il était en France un homme que Mgr. Plessis aurait grandement désiré revoir. C'était M. Mermet, qui a chanté si noblement la victoire de Chateauguay. Ce poète distingué avait passé plusieurs années au Canada, en qualité de lieutenant, puis de capitaine dans le régiment de De Watteville, composé de prisonniers enlevés aux armées françaises durant les guerres de l'empire, et commandé par des officiers légitimistes qui avaient émigré en Angleterre. Après la guerre américaine, le gouvernement anglais avait accordé des terres, sur l'Ottawa, aux officiers et aux soldats de ce régiment qui voudraient demeurer dans le pays. Bien peu d'officiers profitèrent de cette

offre avantageuse ; les autres, après le rétablissement des Bourbons, crurent que la fortune leur sourirait en France, et que le souverain ne manquerait point de récompenser la fidélité des légitimistes.

Un avenir heureux souriait à M. Mermet, homme d'une belle intelligence, sincèrement attaché à la religion catholique et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Ses rapports avec l'évêque de Québec avaient été fréquents et amicaux ; plusieurs fois il avait adressé au prélat de fort jolies pièces de vers. Comme ses compagnons, il crut que la fortune l'attendait en France, et se décida à rejeter un bien-être certain au Canada pour de grandes espérances dans sa patrie. L'évêque de Québec s'efforça inutilement de le retenir, en lui représentant que dans un pays nouveau, au milieu de ses nombreux amis canadiens, il était sûr de trouver toujours une position convenable à ses talents et à sa capacité, et qu'il lui serait facile de pourvoir au bien-être de sa famille. A peine fut-il rentré en France, qu'il regretta amèrement la démarche imprudente qu'il avait faite ; le nombre des légitimistes était grand, et il restait peu d'emplois à la disposition du souverain ; M. Mermet, confondu dans la foule des demandeurs, obtint la croix de Saint-Louis, mais rien de plus. La gêne dans laquelle il se trouva l'affligeait profondément, surtout pour ses deux fils, qu'il aurait voulu rendre capables d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il vivait à Marseille dans la retraite et l'obscurité, lorsqu'une lettre de l'évêque de Québec, revenant de Rome, vint lui rappeler ses

amis du Canada et lui retracer les moments de bonheur qu'il y avait passés. Sa réponse au prélat est pleine de reconnaissance, d'affection et de respect ; mais elle est empreinte de tristesse et montre une profonde inquiétude pour l'avenir. *

“ J'ai baigné des larmes de la reconnaissance,” écrit M. Mermet, “ la gracieuse épître dont votre Grandeur a bien voulu m'honorer, et après l'avoir lue et relue, je me suis écrié, avec autant de vérité que de vénération : *undè hoc mihi ?* Ah ! monseigneur, si je suis si sensible aux marques d'affection que votre Grandeur me témoigne avec tant de bienveillance, j'aime à penser qu'elle voudra bien concevoir toute l'étendue des regrets que j'éprouve si justement, en me voyant privé de la douce consolation de revoir le plus digne des prélats Je suis infiniment sensible, monseigneur, aux félicitations dont votre Grandeur daigne si gracieusement m'honorer sur la marque de distinction que le roi m'a accordée, comme la seule récompense de vingt-cinq campagnes et six blessures, reçues sous les drapeaux de la légitimité. J'accepte avec autant d'humilité que de gratitude les souhaits que votre Grandeur daigne m'adresser, et surtout celui qui se rattache à l'espoir d'une vie meilleure : c'est en lisant la pieuse expression de ce dernier vœu que nous avons versé, en famille, les larmes de la plus juste reconnaissance.

“ . . . Dans l'épître que je me permets d'adresser à votre Grandeur, je peins, d'une manière trop noire,

* Lettre de M. J. Mermet à l'évêque de Québec, 27 mars 1820.

peut-être, la situation de la France. Cependant, notre épidémie vient de se communiquer à l'Espagne, et je tremble pour l'Europe entière, surtout pour le saint-siège. Si on ne met pas un frein à l'impiété, nous verrons trop tôt l'église gallicane se régler sur l'anglicane, et les autres églises suivre ce torrent dangereux. Alors la main du Tout-Puissant étendra sur nous le voile qui couvre déjà l'Asie et l'Afrique : la religion de notre divin Sauveur fleurira en Amérique ; Québec peut-être deviendra la capitale du monde chrétien, et le Tout-Puissant, après nous avoir assez punis, répandra sur toute la terre les bienfaits de la révélation.

“ Oui, je regrette sincèrement de m'être vu dans l'impossibilité de suivre les sages conseils que votre Grandeur daigna me donner, avec tant de bienveillance, le soir du vingt-six août 1816 : “ Croyez-moi, restez en Canada, ” me disait-elle avec bonté..... Hélas ! j'ai quitté mes amis du Saint-Laurent ; j'ai abandonné cinq cents arpents de terre pour me trouver isolé et sans fortune au sein de mon ingrate patrie..... ”

Cette lettre était accompagnée d'une épître en vers, dans laquelle le poète chantait les louanges du prélat et rappelait quelques souvenirs du Canada. *

Le premier mai les deux voyageurs quittèrent Paris pour retourner en Angleterre ; la veille ils avaient fait leurs adieux au vénérable abbé Desjardins, qu'ils voyaient pour la dernière fois, et qui les

* Des extraits de cette épître seront donnés à la fin de cette notice.

aurait volontiers accompagnés pour rencontrer, avant de mourir, son frère bien-aimé et ses vieux amis du Canada.

IV

Perplexités de M. Lartigue—George IV—Départ pour l'Amérique—Arrivé à New-York—Philadelphie—Baltimore—Présentation, à Montréal, de M. Lartigue—Lettre de M. Emery—Passage à Nicolet—Députation des citoyens de Québec envoyée jusqu'à Trois-Rivières—Arrivée triomphale à Québec—*Te Deum* d'actions de grâces.

Monsieur Lartigue était resté à Londres jusques vers le milieu du mois d'octobre 1819, dans l'espérance d'obtenir une audience de lord Bathurst, auquel il avait envoyé ses mémoires en faveur du séminaire de Montréal. Cependant le noble lord n'avait fait à Downing-Street qu'une courte apparition, dont le député de messieurs de Saint-Sulpice n'avait pas eu connaissance. Aussi celui-ci, lassé d'attendre inutilement, alla passer quelque temps chez ses confrères de Paris. Sa santé se trouvait alors si mauvaise, qu'il dut renoncer au projet de faire le voyage de Rome. Au mois de décembre il retourna à Londres, pour presser l'importante affaire dont il était chargé. Elle n'avait pas avancé depuis le départ de Mgr. Plessis pour Rome ; mais du moins le projet de spoliation semblait paralysé par une force mystérieuse. La raison en était que le mémoire, présenté par Mgr. Plessis, avait fait impression sur l'esprit des ministres, et les avait engagés à suspendre indéfiniment l'exécution d'une mesure qui pouvait avoir de fu-

nestes conséquences. L'on fut tellement convaincu, parmi les sulpiciens, des heureux effets produits par le mémoire de Mgr. Plessis, que M. Roux lui en adressa des remerciements.

Avant de quitter Londres pour se rendre à Rome, l'évêque de Québec avait informé M. Lartigue qu'il avait l'intention de le proposer au saint-siège pour le gouvernement spirituel du district de Montréal. Ce digne prêtre témoigna une extrême répugnance à se laisser imposer une charge semblable ; il consentit enfin à l'accepter, mais à la condition expresse qu'il obtiendrait avant tout l'approbation de M. Duclaux, supérieur général des sulpiciens.

M. Duclaux donna son consentement après s'être assuré de celui de M. Roux. Ces deux messieurs, cependant, comprenaient que le district de Montréal serait détaché du diocèse de Québec, et s'étaient expliqués formellement sur ce point ; M. Lartigue s'attendait lui-même qu'il en serait ainsi ; aussi fut-il surpris lorsqu'il apprit que, pour ne point causer d'ombre à la cour de Londres, qui avait exprimé l'intention de ne reconnaître officiellement que l'évêque de Québec, le saint-siège s'était contenté de nommer les nouveaux dignitaires, non pas évêques diocésains, mais auxiliaires et suffragants de l'archevêque de Québec.

“ Vous m'annoncez, ” écrivait M. Lartigue à Mgr. Plessis, “ que vous êtes porteur de deux brefs apostoliques : l'un m'institue évêque d'un lieu dont je n'ai pu déchiffrer le nom, l'autre m'établit auxiliaire,

suffragant et grand vicaire de l'évêque ou archevêque de Québec. Vous avez eu raison de penser que je n'apprendrais point cette nouvelle avec plaisir, car je n'aurais pu me résoudre à prêter mes épaules au pénible fardeau de l'épiscopat, qu'autant que j'aurais cru que cette dignité m'aurait mis à même d'être utile à l'Eglise. Or, permettez-moi de le dire, avec toute la franchise qui convient à la critique situation où je me trouve : je suis persuadé que cet arrangement fera plus de mal que de bien, si on le réduit en pratique."

" D'abord vous perdez la plus belle occasion que vous pouviez avoir de former votre diocèse en une province régulière de six suffragants, les évêques de Montréal, du Haut-Canada, de la Baie d'Hudson, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, dont votre siège de Québec aurait été la métropole. Et c'était là sans doute votre premier plan..... Par les termes de votre dernière lettre, je vois que ce premier arrangement est tout-à-fait mis de côté. Encore si, par une séparation du district de Montréal d'avec le reste de votre diocèse, ce district eût été érigé en vicariat apostolique, comme le sont les divers districts épiscopaux d'Angleterre, cela eût semblé un acheminement à l'ériger en titre dans un temps plus opportun..... Le but de votre mémoire est donc absolument manqué, et ce n'est pas un petit inconvénient. Ensuite je suis convaincu que ce nouveau plan déplaira à tout le district de Montréal, et particulièrement au séminaire, qui, j'en suis presque

sûr, ne me recevra pas comme un de ses membres, si je me présente simplement comme votre auxiliaire.” *

Dans la prévision des grandes difficultés qu’il apercevait pour l’avenir, M. Lartigue finissait par supplier qu’on ne lui imposât point le fardeau de l’épiscopat.

Au mois d’avril suivant, il écrivait de nouveau sur le même sujet : “ Les choses ne sont donc plus dans l’état où elles devraient être pour valider mon acceptation conditionnelle, dépendante de la volonté de mes supérieurs, qui n’ont consenti à mon épiscopat que comme indépendant du siège de Québec, sauf vos droits de métropolitain ; et, si je suis frustré des ressources que je prétendais trouver dans la maison de Montréal en requérant son assentiment, je ne puis, d’après la persuasion où j’étais *bonâ fide* de mon droit de domicile en ce séminaire, être obligé d’accepter, en quittant une société à laquelle je suis véritablement attaché et que je n’aurais abandonnée qu’en vue d’un plus grand bien.”

“ Loin donc de regarder comme du réchauffé l’obtention d’un ordre du saint-siège pour mon acceptation, je la considère comme indispensable pour l’acquit de ma conscience, et comme le moyen le plus efficace d’assurer mes droits de résidence au séminaire de Montréal, dont je ne puis me départir Si vous persistez à me croire propre au fardeau que vous voulez m’imposer, et auquel la connaissance parfaite de mon incapacité se refuse absolument sans cela, vous avez encore tout le temps de témoigner au

* Lettre de M. Lartigue à Mgr. Plessis, 24 mars 1820.

saint-Père par le préfet de la Propagande, ou par toute autre voie, la véritable frayeur que j'ai de cette charge et de recevoir sa réponse avant votre départ d'Europe. Alors seulement et dès que j'aurai entendu le vicaire de J.-C. en terre me dire, *Pasce oves meas*, je ferai taire aussitôt toutes mes répugnances et je n'hésiterai pas un moment à me soumettre, je ne puis dire, avec joie, mais du moins avec la résignation la plus entière."

Persuadé que les objections soulevées par M. Lartigue étaient dictées par la délicatesse de sa conscience, Mgr. Plessis ne voulait point recourir à Rome pour demander une nouvelle nomination : il savait que personne n'était plus propre que M. Lartigue à remplir dignement la charge à laquelle il avait été appelé par la voix de ses supérieurs ; il lui permit cependant d'adresser lui-même ses représentations, bien assuré qu'elles ne produiraient aucun effet.

Quand à l'espoir d'obtenir quelque modification aux premières décisions du gouvernement britannique, il n'y fallait pas songer : " Les ministres britanniques changent," faisait observer le prélat, " mais l'esprit du ministère ne change point. L'on ne peut se flatter d'un nouveau système qu'autant qu'il viendrait du roi, et l'on ignore jusqu'à présent la manière de penser du roi par rapport aux catholiques..... La cour de Rome a fait ce que j'ai voulu ; il n'en a pas été de même de celle d'Angleterre ; je n'en ai obtenu mes deux derniers suffragants qu'avec beau-

coup de peine, et seulement comme grands vicaires revêtus du caractère épiscopal. Le gouvernement n'a pas voulu me reconnaître comme métropolitain, en sorte que mon diocèse n'est réellement pas démembré comme je l'aurais voulu, mais seulement divisé en districts pour des évêques *in partibus* soumis à mon autorité."

Après son retour en Angleterre, Mgr. Plessis obtint encore plusieurs audiences du secrétaire-d'état pour les colonies, qui lui remit une lettre officielle pour lord Dalhousie, nommé gouverneur du Canada. Le comte Bathurst informe ce dernier des arrangements qui avaient été faits avec la cour de Rome, pour l'avantage des catholiques du Canada, et de l'approbation que S. M. avait donnée à ces mesures, concernant la division du diocèse de Québec. De plus des ordres allaient être envoyés pour l'expédition de lettres patentes d'amortissement en faveur du collège de Nicolet ; enfin le gouvernement semblait oublier le projet de s'emparer des biens du séminaire de Montréal.

Le roi lui-même témoignait de sa bonne volonté envers ses sujets canadiens : lorsque l'évêque de Québec lui fut présenté, George IV le reçut avec une bienveillance marquée, il lui parla des services rendus durant la guerre américaine par les catholiques du Canada, et il témoigna la confiance qu'il avait dans la loyauté du peuple et du clergé de la province.

Un succès aussi ample qu'il le pouvait attendre, vu les circonstances, avait couronné les négociations de

l'évêque ; il avait hâte de rentrer dans son diocèse avec ses bonnes nouvelles. Aussitôt que possible, il s'embarqua pour l'Amérique, avec ses compagnons de voyage messieurs Lartigue et Turgeon. Arrivé à New-York le vingt-un juillet 1820, il dut visiter quelques villes des Etats-Unis ; sur la demande que lui en avait faite le préfet de la Propagande, il se rendit de New-York à Philadelphie et à Baltimore, pour s'enquérir des difficultés suscitées dans plusieurs diocèses par des prêtres schismatiques qui rejetaient l'autorité des évêques. Les rapports de Mgr. Plessis servirent surtout à appuyer auprès de la cour de Rome les justes réclamations de Mgr. Maréchal, archevêque de Baltimore, qui se plaignait que dans la nomination de nouveaux évêques pour les Etats-Unis, on ne consultait pas assez les anciens, déjà au fait de l'esprit et des institutions du pays.

Le sept août, 1820, les voyageurs arrivèrent à Montréal, où l'évêque de Québec présenta aux prêtres du séminaire leur ancien confrère à qui allait être remise la direction spirituelle de ce district ; Mgr. Plessis espérait que ce serait pour eux une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime qu'il avait toujours accordées aux membres de leur maison.*

Personne, en effet, ne doutait que la qualité de membre de la congrégation de Saint-Sulpice eût eu un grand poids en faveur de M. Lartigue, lorsque l'évêque de Québec avait voulu choisir un premier pasteur pour sa ville natale. Formé et instruit par

* *Mélanges Religieux* : Notice Biographique de Mgr. Lartigue.

les disciples de M. Olier, Mgr. Plessis avait conservé pour ses premiers maîtres et pour leurs successeurs un profond respect et une sincère affection, et dans bien des occasions il avait déjà donné des preuves de la confiance qu'il reposait en eux.

Ce fut surtout après sa promotion à l'épiscopat qu'il s'était efforcé avec plus d'efficacité de leur venir en aide. Pendant qu'il n'était encore que coadjuteur, il favorisa puissamment l'admission dans la province de plusieurs de leurs confrères, appelés pour partager leurs travaux. Son appui dans cette circonstance avait été si efficace que M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, crut devoir lui en témoigner sa reconnaissance, dans les termes les plus flatteurs. " On ne m'a point laissé ignorer," écrivait-il au prélat, " les sentiments pleins de bonté dont vous êtes pénétré pour les prêtres de ma compagnie, qui travaillent dans le Canada. Vous leur en avez déjà donné de grandes preuves ; ils en sont très reconnaissans et désirent que je vous en témoigne moi-même ma propre reconnaissance ; c'est ce que je fais dans l'effusion de mon cœur. Je crois inutile de vous prier de vouloir bien continuer de les traiter de même, lorsque la divine providence aura appelé dans son sein le digne prélat auquel vous êtes destiné à succéder. Ils vous prouveront par leur obéissance, leur docilité, leur zèle à remplir vos vues et à exécuter vos ordres, qu'ils n'en sont point indignes."*

Ces sentiments d'affection et de respect pour le sé-

* Lettre de M. Emery, 24 décembre 1800.

minaire de Montréal, Mgr. Plessis les conservait encore dans toute leur vivacité, et il était heureux d'en pouvoir donner une nouvelle preuve dans le choix qu'il avait fait, pour une charge de la plus haute importance, d'un prêtre de cette maison, aussi remarquable par ses vertus, qu'éminent par ses talents et sa science.

Avant de se rendre à la capitale où il était impatientement attendu, le prélat voulut s'arrêter pendant quelques jours à son séminaire de Nicolet, qu'il revoyait toujours avec un sensible plaisir. Au milieu d'un nombreux concours de prêtres, venus de toutes les parties de la province pour lui souhaiter la bienvenue, l'évêque de Québec présida aux examens des élèves, dont il reçut les félicitations, avec toute la joie d'un père rendu à ses enfants après une longue séparation.

La nouvelle de l'heureux retour du premier pasteur du diocèse s'était répandue en peu de temps : partout sur la route qu'il devait suivre s'organisaient des démonstrations en son honneur. " Je ne vous peindrai point," dit M. Raimbault,* " cette scène attendrissante, dont plusieurs d'entre vous ont pu être témoins, lorsque au sortir de Nicolet, où il s'était reposé quelques jours, au milieu des fêtes simples et naïves, aux accents de la joie vive et pure des jeunes étudiants de son collège, il mit le pied sur le sol des Trois-Rivières. Rappelez-vous cette députation nombreuse et honorable, déployant l'oriflamme sacrée sur les eaux du fier Saint-Laurent. Je crois entendre leurs acclamations redoublées, se mêlant aux cris de joie dont la

* Oraison funèbre de Mgr. Plessis.

ville faisait retentir les airs. Avec quel plaisir il recevait et rendait les saluts ! avec quel touchant abandon chacun se félicitait de revoir son évêque après une si longue absence ! Mais ce n'était là que le début du triomphe qu'on lui préparait dans la capitale, et dont chacun a lu ou entendu la description. Une seconde députation flottante remontait le fleuve comme pour accuser de lenteur celle qui avait précédé ; une population impatiente, parcourant les rues de la ville, se répandant sur les quais, tous les vaisseaux de la rade pavés, les citoyens les plus recommandables rivalisant d'ardeur et de joie.... Quelles acclamations ! quelle ivresse ! quelles touchantes démonstrations d'amour et d'allégresse !"

Dans cette description, tracée avec verve par le panégyriste du grand évêque, il n'est rien d'exagéré. Aujourd'hui l'on aurait peine à se figurer le mouvement que causa à Québec l'annonce de l'arrivée prochaine de Mgr. Plessis. Pendant quarante ans il avait habité la capitale, dont il ne s'était auparavant éloigné que pendant de courts intervalles ; comme curé, il avait formé la génération alors placée à la tête des affaires et du mouvement ; depuis vingt ans, il était le premier représentant de l'autorité ecclésiastique au Canada et le citoyen le plus distingué du pays. Les habitants d'origine britannique le respectaient et l'estimaient à cause de ses éminentes qualités de tout genre ; son absence prolongée avait laissé parmi les catholiques un vide qui attristait tous les rangs de la société.

Aussi la joie de la population de Québec fut-elle générale, lorsque fut annoncée la prochaine arrivée du prélat dans sa ville métropolitaine. Pour aller au-devant de lui les principaux citoyens nolisèrent un bateau-à-vapeur, le *Car-of-Commerce*, qui était alors regardé comme le roi du Saint-Laurent.

Ce bâtiment chargé de plusieurs centaines de voyageurs, parmi lesquels étaient des membres distingués de la législature, du clergé, du barreau, s'arrêta aux Trois-Rivières au moment même où l'évêque et ses compagnons y arrivaient de Nicolet : de vives acclamations accueillirent le prélat, surpris de se trouver tout-à-coup entouré de ses amis de Québec.

Le lendemain, seize août, de grand matin, le bateau-à-vapeur commençait sa marche triomphale vers Québec ; sur le gaillard, des groupes nombreux se succédaient autour de l'évêque pour le voir et pour l'entendre ; le canon répondait aux vives fusillades qui se renouvelaient à chaque village ; sur les deux rives du fleuve un mouvement inaccoutumé témoignait de la part que prenaient les habitants à la joie commune. Entre les deux villes, le bateau-à-vapeur fut rejoint par un autre, qui était tout pavoisé et apportait une seconde députation de la capitale.

L'empressement des habitants de Québec à revoir leur premier pasteur et à l'accueillir avec honneur surpassa toutes les manifestations de ce genre qu'on avait vues jusqu'alors.

Peu après midi, les quais, les galeries, les toits des maisons étaient couverts de monde ; de nombreux

spectateurs s'étaient embarqués sur les navires mouillés dans la rade ; les mâts et les vergues étaient garnis de matelots. Lorsque le canon annonça l'approche des deux bateaux-à-vapeur, d'immenses cris de joie retentirent de toutes parts : aux clameurs de la multitude et aux grondements du canon se joignirent les fanfares de la musique militaire du soixantième régiment, et les sons joyeux de toutes les cloches de la ville. Sur le débarcadère se pressait la foule, avide de recevoir la bénédiction de son évêque ; un si grand nombre de personnes le suivirent pour assister au *Te Deum*, que la cathédrale, malgré ses vastes proportions, ne put contenir qu'une partie des assistants.

De nombreuses adresses lui furent présentées ; de tous côtés il reçut des témoignages de la vive satisfaction que causait son retour au milieu de son troupeau.

V

Inquiétudes au sujet de nouveaux changements—Hésitations de M. Lartigue—Décision de Rome—Consécration de Mgrs. Lartigue, MacDonell, MacEachern, Provencher—Mgr. Lartigue se retire à l'Hôtel-Dieu de Montréal—Mandement de Mgr. Plessis—La *Gazette* de Québec—Difficultés suscitées à Mgr. Lartigue.

On s'occupait beaucoup dans le clergé et parmi les laïques des changements qui, par ordre de la cour de Rome, allaient être introduits dans l'administration du diocèse de Québec. * Déjà une partie des arran-

* Le Bas-Canada renfermait alors 337,119 catholiques, dont 109,000 dans le district de Québec, 39,000 dans le district des Trois-Rivières et 189,119 dans celui de Montréal.

gements nouveaux étaient connus ; mais, sur plusieurs points, les décisions du saint-siège restaient encore enveloppées d'un certain mystère ; et cette circonstance inspirait des inquiétudes à beaucoup d'ecclésiastiques. Afin de tranquilliser les esprits, Mgr. Plessis, dans la réunion qui eut lieu peu après son arrivée, pour célébrer la fête du sacerdoce, annonça à son clergé les dispositions adoptées par le souverain pontife, pour l'avantage de l'église du Canada.

Il profita de la circonstance pour informer ses prêtres que leurs réunions annuelles, pour la célébration du *sacerdoce*, devaient bientôt cesser, attendu que la fête elle-même était contraire aux règles de la liturgie romaine.

Dans son allocution, le prélat exposa les mesures adoptées par les cours de Rome et de Londres touchant les arrangements faits pour l'organisation des autorités ecclésiastiques.

On s'attendait qu'à la suite de cette communication la consécration des évêques élus aurait bientôt lieu ; mais plusieurs raisons forcèrent à la remettre.

MM. MacDonell et MacEachern étaient éloignés ; M. Provencher arrivait de sa mission et déclarait n'être pas encore prêt ; quant à M. Lartigue, il attendait un ordre formel du saint-siège, et ne voulait pas être sacré avant que la décision finale du souverain pontife ne lui eût été signifiée. Il était d'ailleurs effrayé des difficultés qui s'offraient pour l'avenir ; on l'avait averti, que comme évêque, il ne pourrait plus

demeurer au séminaire de Saint-Sulpice, et il se voyait ainsi privé de l'assistance et des conseils de ses anciens confrères.

“ L'on m'a signifié hier,” écrivait-il le premier septembre 1820, “ que mon séjour dans le séminaire, avec le caractère épiscopal, n'était pas possible..... J'ai regardé cet incident comme une des marques les plus sensibles que la Providence ne me destine pas au poste que vous aviez l'intention de me confier, et j'en prends occasion de faire un nouvel effort, pour vous supplier de ne pas me charger d'un fardeau trop pesant pour mes faibles épaules.”

Après avoir énuméré et exagéré ses prétendues misères spirituelles, il ajoutait : “ Je crois qu'en pesant devant Dieu ces raisons et plusieurs autres, jointes au retardement de la demande que vous aviez faite à la cour de Rome d'un ordre pour m'obliger à accepter, et dont je suis fermement résolu à attendre l'issue avant de me décider, vous verrez dans tout ceci des signes non équivoques de la Providence divine, qui réserve un plus digne pasteur à cette partie de votre diocèse et vous facilite les moyens de demander..... un sujet plus propre à gouverner ce district, au lieu d'un homme fait pour vivre dans un séminaire et qui ne désire que d'y mourir en paix..... Je suis trop convaincu de votre déférence envers le saint-siège pour ne pas croire qu'avant de passer outre, vous attendrez comme moi, avec patience, son jugement sur une affaire que vous avez vous-même soumise à sa décision.”

La décision finale du souverain Pontife arriva à Québec au mois d'octobre et fut immédiatement communiquée à M. Lartigue, qui, dans une lettre du trente octobre, 1820, exprimait à l'évêque de Québec ses sentiments d'obéissance :

“ Mon premier mouvement, après avoir lu dans la lettre du cardinal Fontana l'ordre positif du saint Père, *in virtute sanctæ obedientiæ*, d'accepter ma promotion à l'épiscopat, a été de me jeter à genoux, pour acquiescer de cœur à la volonté de Dieu, qui m'a paru aussi évidemment manifestée par celle de son vicaire, que si Jésus-Christ m'eût parlé en personne. Je n'ai donc pas hésité un instant à me soumettre ;... j'ai accepté en gémissant le fardeau, quelque incapable que je me sente de le porter.”

Après son acceptation définitive, il crut devoir s'occuper de ses projets pour l'avenir. Il se proposait d'aller demeurer dans une paroisse de la campagne, au sud du Saint-Laurent. “ Cet arrangement,” écrivait-il, “ ne produira aucun changement dans les usages du séminaire,..... et je gouvernerai mon district dans une paroisse de la campagne, avec moins de tracasseries qu'en ville. Si Dieu me prête vie, je ne désespère point d'établir un jour ma résidence à Montréal, quand certains préjugés seront effacés ;... mais le temps n'est pas encore arrivé.... Non-seulement nos messieurs désirent que je sois sacré à Montréal, mais encore ils veulent bien que, si cette cérémonie a lieu dans le cours de l'hiver, je demeure avec eux jusqu'au printemps.”

M. Alexandre MacDonell, nommé évêque de Rhésine, fut sacré le dernier jour de l'année 1820. Plusieurs circonstances retardèrent la consécration de M. Lartigue, qui n'eut lieu que le vingt-un janvier, 1821. Mgr. Plessis voulut faire solennellement cette cérémonie dans l'église paroissiale de Montréal. "C'était," dit M. LaRocque, dans l'oraison funèbre de Mgr. Lartigue, "un grand nom qui s'en associait un autre; et le vingt-un janvier prenait ainsi place parmi les époques qui appartiennent à l'histoire de la religion en ce pays. En ce jour à jamais mémorable, Mgr. Lartigue, en se chargeant de l'administration du district de Montréal, posait les bases d'un siège épiscopal en cette ville, qui en a retiré depuis et en retire journellement de si précieux avantages."

L'église paroissiale de Montréal convenait particulièrement à cette cérémonie, puisque, outre l'avantage d'être la plus ancienne et la plus remarquable du diocèse, elle avait des titres particuliers au respect des deux prélats. Là en effet le consécrateur et le consacré avaient reçu le saint baptême et fait leur première communion; là ils avaient reçu les premières leçons de la doctrine chrétienne et avaient présumé aux augustes fonctions du sacerdoce et de l'épiscopat, en s'exerçant aux cérémonies comme simples enfants de chœur.

M. Bernard Angus MacEachern, nommé évêque de Rose, fût consacré à Québec le dix-sept de juin suivant; c'était un vénérable missionnaire écossais, ancien ami de Mgr. MacDonell. Depuis longues années, il

parcourait les villages écossais et acadiens de l'île du Prince Edouard, se reposant bien rarement de ses travaux apostoliques. La présence du bon évêque allait être d'autant plus nécessaire dans ces missions, que Mgr. Burke, évêque de Sion, était mort le vingt-neuf novembre précédent, laissant pour administrateur du diocèse, son neveu, M. Carroll, jeune prêtre qui se trouvait fort embarrassé de l'administration d'un diocèse et qui se voyait menacé de porter ce fardeau pendant un assez long temps. M. Maguire, curé de Saint Michel, qui avait été demandé par Mgr. Burke comme son coadjuteur, refusait fermement d'accepter cette charge ; il fallait ainsi attendre que Rome eût choisi un autre successeur à l'évêque défunt : or, dans les circonstances où se trouvait l'église de la Nouvelle-Ecosse c'était une opération fort difficile.

Quant au sacre de M. Provencher, nommé, en attendant, curé de Machiche, il dût être différé jusqu'au douze mai 1822, afin que le nouvel évêque eût le temps de se préparer à une charge, qui serait pour lui environnée de nombreuses difficultés dans son district éloigné et encore sauvage.

Mgr. Lartigue comprenait que les circonstances dans lesquelles le plaçait sa position actuelle, ne lui permettaient pas de demeurer au séminaire. En attendant des temps meilleurs, il accepta la bienveillante invitation des dames de l'Hôtel-Dieu, qui mirent à sa disposition quelques appartements réservés pour des prêtres malades. Sa résidence dans cette maison fût plus longue qu'il ne s'y attendait

d'abord, car il renonça au projet de se retirer à la campagne, convaincu que sa présence à Montréal serait plus avantageuse pour son district épiscopal.

Après son retour à Québec, Mgr. Plessis informa officiellement les fidèles du district de Montréal que Mgr. Lartigue allait exercer parmi eux les fonctions d'évêque suffragant et auxiliaire.

“ Le vingt-un du mois dernier, ” annonçait-il dans son mandement de février 1821, “ nous donnâmes la consécration épiscopale à Mgr. Jean Jacques Lartigue, titulaire de Telmesse. Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu ni de nous ni du saint-siège, qui a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant par un bref... au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre auxiliaire, suffragant et vicaire général. Nous nous conformons donc aux intentions du souverain pontife, en vous signifiant par le présent mandement, que vous devez à l'avenir rendre à Mgr. l'évêque de Telmesse, dans toutes les églises du district de Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-mêmes si nous étions sur les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des fonctions épiscopales. Ainsi c'est notre intention positive que vous recouriez désormais à lui, dans tous les cas où vous recouriez ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer

les affaires qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même." *

Son intention était de ménager les susceptibilités ministérielles, tout en laissant à l'évêque de Telmesse la plus grande latitude possible dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Cependant, malgré sa prudence dans la conduite de cette affaire, l'indiscrétion d'un journaliste faillit causer de l'embarras dans les rapports entre lord Bathurst et Mgr. Plessis. Si le ministre avait quelque bon vouloir pour l'évêque catholique, ses dispositions bienveillantes s'évanouissaient quelquefois, devant la crainte d'être attaqué sur ce sujet, dans les chambres. Grandes furent donc ses inquiétudes lorsqu'on lui montra sur un journal de Montréal un paragraphe annonçant " que l'archevêque de Québec avait sacré le docteur Lartigue et l'avait installé comme évêque de Montréal." Le ministère était alors fortement menacé par ses ennemis, et l'article désigné pouvait devenir un instrument d'attaque entre les mains de l'opposition. Lord Bathurst adressa immédiatement une dépêche au gouverneur général du Canada, pour lui faire part de la surprise que lui avaient causée ces lignes, et en même temps pour demander quelques explications sur l'exactitude du malencontreux article. Une communication analogue fût envoyée à l'évêque de Québec par monseigneur Poynter.

" J'ai vu ce matin M. Goulburn," écrivait le prélat ; " il me dit que lord Bathurst était fort intrigué au sujet d'un article qui avait paru dans la *Gazette* de

* Mandement du 20 février 1821.

Québec, et qui était de nature à lui causer de l'embarras..... Lord Bathurst faisait observer que c'était contrevenir à l'arrangement conclu entre lui et votre Grandeur. Je répondis qu'il y avait évidemment une méprise dans le rapport.... ; que vous ne preniez point le titre d'archevêque, mais seulement celui d'évêque de Québec..... ; que M. Lartigue avait été sacré non comme évêque de Montréal, mais comme évêque de Telmesse ; qu'il était votre grand vicaire, avec le caractère épiscopal, pour le district de Montréal, et que c'était là précisément ce dont vous étiez convenu avec sa seigneurie.

“M. Goulburn parut satisfait et m'informa qu'il expliquerait l'affaire à lord Bathurst.”*

L'évêque de Québec s'empressa de donner à Mgr. Poynter des explications capables de calmer les inquiétudes du secrétaire d'état.

“Je n'ai reçu aucune lettre de lord Bathurst,” répondait Mgr. Plessis, “mais il a écrit à lord Dalhousie, notre gouverneur en chef, qui m'a transmis le paragraphe.... en question, me priant de lui faire savoir ce qui en était, pour l'information du secrétaire d'état..... Ma réponse est parfaitement conforme à celle que votre Grandeur a donnée à M. Goulburn, et ne pouvait être différente. Personne n'a plus que moi à se louer des procédés de lord Bathurst ; et indépendamment de ce que me commandent mon état et ma position vis-à-vis du gouvernement de S. M., si j'étais capable d'user de duplicité....., la reconnais-

* Lettre de Mgr. Poynter, 7 avril 1821.

sance m'empêcherait de le faire envers lord Bathurst et de l'exposer à quelque désagrément. Sans être fort avancé en politique, je conçois toute la délicatesse de la position d'un secrétaire d'état et à quels ménagements il est assujéti. Vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous trouvez l'occasion de communiquer la présente à lord Bathurst."

La lettre de l'évêque de Québec et les explications du comte Dalhousie parurent satisfaisantes, et Mgr. Poynter annonçait, peu après, que cette affaire avait perdu toute l'importance dont l'avait revêtue la circonspection extrême du ministre.

..... " J'ai présenté votre réponse à lord Bathurst et à M. Goulburn, qui l'ont lue et sont restés convaincus que l'article de la *Gazette*, au sujet de Mgr. Larigüe, renfermait des erreurs, et que la conduite de V. G. était digne d'approbation." *

Mais si la manière d'agir de Mgr. Plessis lui méritait des louanges, celle de lord Bathurst semblait annoncer de la lenteur et de la timidité. Depuis un an, il était convenu d'informer le gouverneur du Canada des promesses faites au sujet du séminaire de Nicolet et des arrangements conclus par rapport aux nouveaux évêques ; cependant aucune dépêche officielle n'était encore parvenue à lord Dalhousie. Aussi l'évêque crut-il devoir profiter de la circonstance, pour offrir au gouverneur quelques explications sur l'état des choses.

..... " En conséquence," écrivait-il, " d'un mémoire

* Lettre de Mgr. Poynter, 31 août 1803.

que j'eus l'honneur de soumettre à la considération de lord Bathurst, en 1819, sa seigneurie eut la bonté de me signifier, par une dépêche de la même journée, que le gouvernement de S. M. admettait mon plan ultérieur, en ce sens qu'il ne désapprouvait pas que messieurs Lartigue et Provencher fussent revêtus, sous ma dépendance, de telle autorité ecclésiastique que je jugerais nécessaire. Comme l'assistance que j'attendais d'eux requérait qu'ils fussent revêtus du caractère épiscopal pour la confirmation et les ordres, j'obtins aussi du saint-siège, en 1820, des évêchés *in partibus*, après en avoir prévenu le ministère britannique. A la fin de 1818, le saint-siège jugea à propos d'ériger mon église en archevêché. Je n'en fus instruit qu'au mois d'août 1819, après mon arrivée à Londres, et j'en donnai moi-même avis à lord Bathurst ; mais apercevant que ce nouvel ordre de choses ne convenait pas à la cour d'Angleterre, je m'abstins de m'en prévaloir..... mais je ne voudrais point me rendre responsable de la fantaisie qu'aurait un gazetier de me qualifier d'archevêque."

Les instructions touchant la position des nouveaux évêques furent enfin communiquées, avec une grande réserve, à lord Dalhousie, par le secrétaire des colonies, qui craignait toujours de se compromettre. Quant aux lettres patentes, en faveur du séminaire de Nicolet, elles furent accordées au mois de décembre 1821, au grand contentement de Mgr. Plessis et de ses amis.

Peu de temps après la publication du mandement

de février 1821, des troubles, plus sérieux que ceux qu'avaient causés le paragraphe du journaliste canadien, commencèrent à agiter les esprits dans la ville de Montréal et dans une partie du district du même nom ; les contestations qui suivirent remplirent d'amertume les dernières années de l'évêque de Québec. Les difficultés, annoncées comme devant naître de la position douteuse dans laquelle se trouvait l'évêque de Telmesse, apparurent de suite dans toute leur étendue ; les marguilliers de la paroisse de Montréal s'occupèrent de régler les honneurs qu'on accorderait à Mgr. Lartigue, et de décider si on laisserait à sa disposition le trône épiscopal. Plusieurs personnes qui n'étaient point intéressées dans la question se mêlèrent de la discuter ; on en vint même à attaquer le mandement de l'évêque de Québec, qui, suivant certains écrivains, ne pouvait transmettre à un autre les honneurs appartenant à l'ordinaire. Pendant deux ou trois ans, les journaux de Montréal furent remplis de correspondances dans lesquelles les autorités ecclésiastiques n'étaient pas toujours ménagées.

Monseigneur Plessis était profondément attristé de l'opposition soulevée contre des mesures qu'il avait prises pour la gloire de Dieu et le plus grand bien de son troupeau, et qu'il avait adoptées d'après l'avis des personnes les plus sages de son clergé.

Toutefois plein de confiance dans la justice de sa cause et dans la protection de la Providence, il entretenait le ferme espoir que le temps et la réflexion rétabliraient le calme dans les esprits et que l'orage

s'épuiserait par sa violence même. Aussi tous ses conseils étaient dictés par la modération et la patience, moyens qui lui avaient réussi dans ses luttes contre le gouvernement provincial.

A Mgr. Lartigue qui demandait à être traité comme un autre Jonas et jeté à la mer pour apaiser la tempête, il répondait :—“ On m'a envoyé un long mémoire pour prouver par raison démonstrative que tous les honneurs que je vous abandonne et auxquels vous prétendez sont abusifs. Je ne disputerai point avec l'auteur ; mais je ferai passer en cour de Rome mon mandement du vingt février et me soumettrai au jugement du saint-siège. En attendant, ne contestez pas ; mettez les procédés de votre côté. Si on vous pousse reculez-vous. A défaut de trône, contentez-vous d'un prie-dieu ; à défaut d'un prie-dieu, mettez-vous sur le bout d'un banc, ou ce qui serait encore mieux, cessez d'assister à la paroisse qui n'est pas plus cathédrale que toute autre église de la ville ; et adoptez l'église de l'Hôtel-Dieu ou toute autre.”

“ Les sottises sont pour ceux qui les font. Vous auriez tort de vous chagriner des mauvais procédés qu'on a envers vous. . . . Continuez d'agir avec charité et compassion. Cette conduite est bien plus agréable à Dieu et édifiante pour l'église. . . . Dans toute espèce de débat, heureux celui qui sait mettre les bons procédés de son côté.”

Comme, à propos de l'effervescence qui avait suivi la division de son diocèse, on lui faisait connaître que plusieurs lui reprochaient de ne pas assez consulter, il ré-

pondait à l'ami qui lui donnait cette information :
 “ Quand on veut le bien, on ne répugne pas à recevoir des avis de ceux qui le veulent aussi. J'ai néanmoins éprouvé que des hommes, d'ailleurs amis du bien, déraisonnaient dans les choses où leur intérêt personnel se trouvait concerné. Cette considération m'a souvent empêché de consulter. Hors de là, je l'ai fait un très-grand nombre de fois. Vous seriez étonné si je vous donnais une liste de mes consultations, encore plus si j'y ajoutais la liste des réponses qui me sont venues. Mais, comme je pourrais m'aveugler dans les affaires où mon amour-propre est concerné, je m'estimerais heureux d'avoir en vous un moniteur qui puisse dissiper mes illusions.”

VI

Charité de Mgr. Plessis envers les émigrés irlandais—La loi de 1801 sur les écoles—Lettre d'un ancien curé—Tentatives infructueuses pour obtenir une loi plus équitable sur les écoles—Lettres à Mgr. Poynter et au secrétaire des colonies—Réponse de lord Bathurst—La question des subsides—Seconde visite dans le district de Gaspé—Suite des contestations dans le district de Montréal—Mandement—Abolition de la fête du *sacerdoce*.

Au milieu de toutes les sollicitudes que lui causaient les affaires du district de Montréal, il n'oubliait point les intérêts de la partie du diocèse qu'il s'était réservée, non plus que ceux du Bas-Canada en général.

Durant l'été de 1820, des familles irlandaises étaient arrivées à Québec dans l'espérance d'y améliorer leur sort. N'ayant pas rencontré les avantages qu'elles y attendaient, elles se voyaient réduites à

une profonde misère. Comme la saison rigoureuse de l'hiver approchait, le cœur du charitable prélat fut attristé de leur position ; il essaya d'en placer quelques-unes dans les campagnes, afin de pouvoir secourir plus efficacement celles qui resteraient dans la ville.

“ N’y aurait-il pas moyen, ” écrivait-il à chacun des curés, “ de placer dans votre paroisse une seule famille irlandaise ? Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. Ils ne peuvent trouver à manger dans les villes que l’argent à la main, et ils n’ont point d’argent. A la campagne, on pourrait subvenir à leurs besoins ; il y a plus de charité dans vos paroisses que parmi nos citoyens, et réellement plus de ressources. Plusieurs particuliers pourraient se réunir pour nourrir et vêtir cette famille d’ici au printemps. Il s’agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays..... Il en restera toujours assez pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d’une famille. Enfin il ne faut pas oublier cette parole de N.-S. : *Hospes eram et collegistis me.* ”

Grâces à l’intervention du prélat, on trouva moyen de placer à la campagne une trentaine de ces pauvres familles, qui furent nourries et logées pendant l’hiver ; cet arrangement permit aux citoyens de secourir plus aisément celles qui restèrent dans la ville.

Une question fort importante pour l’avenir occupait alors les vrais amis du pays : on désirait répandre l’instruction primaire parmi le peuple, surtout dans

les campagnes, car les villes étaient pourvues d'écoles. Mais, dans l'accomplissement de cette œuvre si désirable, on rencontrait des obstacles; le premier et le plus grave était la malheureuse loi de 1801 qui avait confié la surveillance des écoles à l'institution royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée.

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judicieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

“ Cette loi, ” fait-il observer, “ fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions paraissaient trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes. ”

“ Les membres du parlement provincial firent à diverses reprises des tentatives, soit pour en rappeler